

## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 26 mars 1947.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 11.00 du matin.

*Présents*: Les honorables sénateurs Murdock, (Président), Blais, Buchanan, Burchill, Campbell, Daigle, Euler, Haig, Horner, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Molloy, Robinson, Roebuck, Taylor, Veniot et Wilson, 18.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck, il est ordonné que les personnes intéressées reçoivent une invitation générale à assister aux réunions du Comité et à y faire des représentations. Et qu'il soit enjoint à M. A. L. Jolliffe, le directeur de l'Immigration, ministère des Mines et ressources, d'être à la disposition du Comité lors de sa prochaine réunion.

Sur la motion de l'honorable sénateur Haig, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, il est ordonné que le Dr Keenleyside, le sous-ministre des Mines et ressources, soit invité à assister aux réunions du Comité.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Pearl Klotz, de Wainfleet, Ontario, concernant l'admission au Canada de certains de ses parents actuellement en Europe, ainsi qu'un extrait d'une lettre que lui a adressée M. A. L. Jolliffe, le directeur de l'Immigration, ministère des Mines et ressources, dans laquelle sont énoncés les règlements interdisant l'entrée au Canada de certaines personnes demeurant en Europe.

Sur la motion de l'honorable sénateur Haig, les honorables sénateurs Buchanan, Burchill, Daigle, Murdock, Roebuck et Wilson sont constitués en un sous-comité chargé de l'ordre du jour.

Sur motion de l'honorable sénateur Haig, il est résolu que le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, de Trois-Rivières, Prov. de Québec, un ancien officier d'état-major du Gouvernement militaire en Europe, qui a comparu devant le Comité au cours de la dernière session, soit invité à comparaître de nouveau devant le Comité.

Il est résolu de faire rapport de ce qui suit:

Relativement à l'Ordre de renvoi du 13 mars 1947, ordonnant au Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 1,000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations, et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 23 avril 1947, à 10.30 h. en matin.

*Le Secrétaire du Comité,*  
H. ARMSTRONG.